

Une politique logement à redynamiser !

Novembre 2011 - IL

L'enquête « logement » réalisée auprès de tous les personnels de la DO IDF, entre le 28 mars et le 21 avril 2011 met en évidence l'insuffisance de la politique « logement » de France Télécom-Orange, qui s'est dégradée au fil des années. En voici les principaux résultats, dont vous pouvez consulter une version plus complète sur le site de la CFE-CGC/UNSA : <http://www.cfecgc-unsaf-orange.org/201111092589/do-idf/enquete-logement-en-do-idf.html>

■ Logement occupé

- 62,1% des salariés sondés sont logés en appartement, contre 37,1% en maison.
- La majorité des sondés (51,2%) sont locataires, 43,2% sont propriétaires, 5,6% logés gratuitement.
- En moyenne, ils disposent d'un logement composé de quatre pièces, avec près de 80 m² de surface habitable.
- Plus de 55% des sondés souhaitent déménager.

■ Locataires

Parmi les locataires, ceux logés en logement social sont largement dominants (70,6%). Seuls 48% des locataires sont logés par l'intermédiaire du 1% logement.

■ Propriétaires

Près de deux propriétaires sur trois (65,2%) remboursent un emprunt pour leur logement. Près d'un accédant au logement sur quatre rembourse un prêt immobilier qui représente 30% de ses revenus.

Les propriétaires de logement sont seulement 20,2% à avoir bénéficié du 1% logement.

■ Trajets domicile-travail

- La durée moyenne de trajet des personnels de la DO IDF s'élève à 1h11 par jour (Aller - Retour).
- Les personnels habitant une maison ont un temps de trajet plus long (en moyenne 1h18) que les salariés habitant en appartement (en moyenne 1h06).
- Près de la moitié (48,8%) se rendent sur leur lieu de travail en transports en commun, et 29,1 % utilisent leur véhicule personnel, plus particulièrement ceux travaillant en dehors de Paris.

■ 1% logement : la majorité des personnels ne semblent pas informés de leurs droits

Les dispositifs de la PEEC, dits « du 1% logement » sont ouverts à tous les personnels de la société France Télécom SA.

65,8% d'entre eux (71,3% en 2008) déclarent ne pas connaître les prestations offertes par cette politique sociale.

■ Demandes de logement

34,2% des personnels de la Direction Orange IDF ont fait au moins une demande de logement au titre du 1% logement dans le passé.

Parmi eux, 77% ont eu au minimum une proposition de logement. Près d'un salarié sur quatre (23% exactement) n'a pas obtenu de réponse pour sa demande.

Parmi ceux qui obtiennent une réponse, plus de 67% (soit plus de 2 demandeurs sur 3) refusent la proposition qui leur est faite.

■ Demandes de prêt

Les demandes de prêt au titre du 1% logement sont deux fois moins nombreuses que les demandes de logement : 17,1% des sondés ont demandé à bénéficier de ces droits.

Parmi les personnels souhaitant effectuer des travaux dans les cinq prochaines années, seulement 7,4% ont connaissance des subventions de l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) pour financer ces travaux.

L'impact favorable du 1% logement est visible uniquement pour les locataires de 18 à 39 ans.

■ Les demandes de logement en Ile de France

En 2011, 1 634 demandes de logement (3 133 en 2008) ont été formulées par des personnels de la DO IDF, soit en moyenne 4 demandes de logement par personne.

La durée de traitement peut être longue, notamment pour les demandes non prioritaires : en mars 2011, plus de 45% des demandes en cours datent de plus d'un an.

Près des trois quarts des demandes ne reçoivent aucune proposition, et près de 68% des demandes prioritaires (103 demandes) ne sont pas servies, la majorité d'entre elles (71) datant de moins d'un an.

La politique du 1% logement à France Télécom-Orange est de moins en moins efficace, et de moins en moins promue auprès des personnels.

Le 1% logement, appelé également Action Logement, recouvre la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction (PEEC) en faveur des personnels. Elle doit favoriser l'accès à la propriété ou à la location des personnels d'une société.

■ Comment formuler sa demande ?

- Les personnels de France Télécom peuvent effectuer des demandes de logement ou de prêt en saisissant leur demande sur l'intranet. Tous les personnels de France Télécom SA sont concernés, quel que soit leur statut, sauf les retraités, les apprentis et les salariés en CDD qui sont exclus du dispositif.
- Toute demande est validée par le supérieur hiérarchique, pour confirmer que le demandeur est bien collaborateur de l'entreprise. La demande validée est transmise à Astria.
- C'est l'ancienneté de la demande qui prime. Les critères d'attribution sont définis au niveau national par France Télécom et sont applicables à tous, quel que soit leur lieu de travail ou de résidence.
- **A noter** : suite au travail de la Commission Logement du CCUES, de **nouvelles règles de gestion pour l'attribution de logements sociaux sont applicables depuis le 1^{er} septembre 2011**. Sont ainsi prioritaires :
 - les demandes liées à une mobilité professionnelle ou à un 1^{er} recrutement
 - la modification de la cellule familiale
 - l'ancienneté de la demande
- Pour les demandes de prêt et aides, les demandes conformes à la réglementation sont satisfaites au fur et à mesure de leur dépôt.

■ Les différents types d'aide

- Le Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLA I) est destiné à financer les logements adaptés aux besoins des ménages qui connaissent des difficultés d'insertion particulière. Il correspond à l'aide apportée aux personnels dont les revenus sont les plus modestes (inférieur à 60% du plafond de ressources appliqué au PLUS).
- Le Prêt Locatif Aidé (PLA) et le Prêt Locatif Aidé à Loyer Modéré (PLA LM) ont été remplacés depuis septembre 1999 par le Prêt Locatif à Usage Social (PLUS).
- Le Prêt Locatif Social (PLS) est destiné à financer des logements correspondant à des niveaux de loyers et de ressources supérieurs au Prêt Locatif à Usage Social (130% du plafond de ressources du PLUS) dans des zones à marché tendu.
- Le Prêt Locatif Intermédiaire (PLI) est destiné aux ménages dont les revenus ne leur autorisent plus l'accès au logement social tout en ne leur permettant pas de louer un logement au prix de marché.

Le parc de logement de France Télécom diminue

Au 31 décembre 2010, le parc de logements de France Télécom est composé de 6 353 logements en Ile de France, soit une baisse significative depuis fin 2008, où l'entreprise disposait de 6 872 logements accessibles situés en région parisienne.

Depuis 1988, le développement du parc s'oriente principalement sur Paris, la Seine Saint Denis et le Val de Marne. **Toutefois depuis 1997, le parc de logements de France Télécom s'est très peu renouvelé avec seulement 18 nouveaux logements. Depuis 3 ans, aucun nouveau logement au sein du parc de France Télécom n'est à enregistrer.**

La CFE-CGC/UNSA revendique

- ➔ Pour la CFE-CGC, il est indispensable d'élargir l'offre locative pour les salariés de France Télécom. Cela passe en particulier par un engagement beaucoup plus fort de la part du collecteur Astria pour réserver de nouveaux logements sociaux ou conserver ceux du parc actuel de France Télécom.

Vos correspondants CFE-CGC/UNSA

Elisabeth RIVIER – 06 30 54 49 86
Robert AMATU – 06 80 11 23 24
Philippe NICOLLET – 06 37 79 56 05
Corinne BOUHASSOUNE – 06 77 01 30 31

24h/24 et 7J/7 ligne SOS salariés



Activités Sociales et Culturelles des CE
www.lemeilleurdesce.com

Cadres et non cadres, plus d'infos sur : www.cfecgc-uns-ft-orange.org

Retrouvez la version électronique de ce tract avec les liens cliquables sur le site web de la CFE-CGC/UNSA
<http://www.cfecgc-uns-ft-orange.org/tracts-et-publications/>

nos lettres :

- Comprendre & Agir
- Épargne & actionariat salariés

pour vous abonner : info@cfecgc-uns-ft-orange.org

nos blogs :

- www.telecoms-media-pouvoir.net
- www.adeas-ftgroup.org

 <http://www.facebook.com/cfecgc.unsa.ft.orange>

 <http://twitter.com/#/CFECGCUNSAFTOT>